

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2012

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-520

présenté par  
M. Terrasse

-----

**ARTICLE 67****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Substituer à l'alinéa 81 les quatre alinéas suivants :

« II. – Le II de l'article 11 de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale est ainsi modifié :

« a) Les septième et huitième alinéas sont supprimés ;

« b) À la première phrase de l'avant-dernier alinéa, le mot : « huit » est remplacé par le mot : « six » ;

« c) Au dernier alinéa, le mot : « dix » est remplacé par le mot : « huit ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel et de coordination.